



VERSAILLES

CONSEIL DE QUARTIER DES CHANTIERS

10 Février 2011

Président : Michel BANCAL

Vice-président : François-Gilles CHATELUS

Secrétaire : Philippe LEMANT

Invité : Thierry VOITELLIER

Présents

Mesdames BACQUEYRISSSES, BOUCHE-FLORIN, FALLET, HADINGER, LYRE et PUKAN
Messieurs ALBRIEUX, COUSSIEU, DARBOIS, d'AUBERT, DURAND-DELACRE,
PHILIPPE, QUINIO, ROUDAUT, SENTILHES et SORRIAUX

Excusés : Messieurs BARRIERE, BLANDIN, MERLE et PERESSE

Ordre du jour

1) Approbation du compte-rendu du CQ du 9 décembre 2010 : à l'unanimité

2) Sollicitation pour les bureaux de vote des cantonales (20 et 27 mars 2011)

3) Accueil des nouveaux arrivants du quartier : il est trop tard pour maintenir la date prévue du 19 mars, du fait de la nécessité de le faire savoir par la presse. La date est reportée au samedi 7 mai 2011. Michel Bancal s'occupera de la presse.

4) Travail de la commission circulation et stationnement sous la présidence de Mme Bouche-Florin :

Le travail est présenté comme l'avancement d'une réflexion en cours, fondé principalement sur plusieurs constats :

- surcharge de la rue des Etats Généraux quand simultanément l'avenue de Paris présente des capacités résiduelles de circulation,
- complexité de la fluidité des liaisons Nord-Sud (quartier St Louis / avenue de St Cloud), nécessité de favoriser les flux majeurs.
- importance de la circulation piétonne gare des Chantiers – avenue de Paris par la rue B. Franklin (accès aux établissements scolaires),
- le nombre de voies sur la rue des Etats-Généraux et Chantiers insatisfait tout le monde : les voies de stationnement et d'autobus se chevauchent dans leur usage, la circulation cycliste est dangereuse.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Michel BANCAL/François-Gilles CHATELUS

RP1144 - 78011 Versailles cedex - Téléphone : 01 30 97 81 69 - Télécopieur : 01 30 97 84 94

Site Internet : <http://www.versailles.fr>

Travail sur la circulation présenté par Geoffroy d'Aubert :

- a) Étude globale : photo aérienne :
- b) Étude portant sur les flux de voitures, de bus, de vélo et de piétons

4.1. Gestion de la circulation entre la mairie et le pont des chantiers :

Actuellement, la rue des Etats-Généraux est à double sens de circulation.

La commission propose de dévier l'un des sens de circulation par l'avenue de Paris, via la rue de Vergennes. Le sens unique permettrait la circulation depuis la mairie vers la gare des Chantiers et concernerait la section de voirie depuis le début de la rue des Etats-Généraux (avenue de Paris) jusqu'à la rue de Vergennes, sachant que la fraction de voirie, comprise entre rue de Vergennes / rue Benjamin Franklin (rue des Chantiers), aurait un double sens limité à l'accès à la gare des Chantiers (accès dépose et parking) avec un retour par la rue de l'abbé Rousseau. Dès lors la rue de Vergennes serait en sens unique, permettant la circulation depuis la rue des Chantiers vers l'avenue de Paris, tandis que la rue Benjamin Franklin serait en sens unique depuis l'avenue de Paris vers la rue des Etats-Généraux / Chantiers. Cette proposition présente l'avantage de décharger le carrefour d'accès à la gare des Chantiers en réduisant le nombre de véhicules et les sens de circulation. Les rues Benjamin Franklin et Vergennes seraient mises en zone 30.

Au carrefour de l'avenue de Paris le feu devrait être temporisé pour faciliter et privilégier l'écoulement de la circulation de la rue de Vergennes, prioritairement sur le flux venant de Viroflay, flux de moindre importance qui sous-emploie, en effet, de l'avenue de Paris.

Certains conseillers pensent que la rue de Vergennes est une rue fragile, bombée, étroite, dangereuse par son dos d'âne au dessus du chemin de fer et ils craignent qu'avec le passage de plus de 800 bus par jour, une zone 30 risque d'être préjudiciable aux maisons riveraines. De plus ils pensent qu'il n'y aurait pas la possibilité de créer un couloir vélos.

Thierry Voitellier précise qu'on ne pourrait limiter la vitesse à 30 km/h dans cette seule rue, sans installer de dos d'ânes, source de nuisances pour les riverains.

La Commission propose que la rue des Chantiers soit à sens unique vers le Pont Colbert entre la rue B. Franklin et la rue Vergennes. Il y aurait, depuis la rue de Vergennes, une double voie descendante pour faciliter le « tourne à droite » vers la rue de la porte de Buc. Au-delà il n'y aurait qu'une seule voie vers le pont Colbert.

Des conseillers rappellent que la rue des chantiers a été déclassée, elle n'est plus la N86 (compétence Etat), une partie relève de la compétence (responsabilité) du Département (Conseil Général), concédée à la ville ; son adaptation sera donc compliquée.

La rue B. Franklin serait aussi à sens unique et non plus à double-sens comme aujourd'hui. Les deux voies seraient dans le même sens vers la rue des chantiers. Le problème du stationnement serait à étudier ultérieurement.

La commission propose que le projet de modification de la circulation dans la rue des Etats-Généraux soit mis en œuvre en deux temps :

Premier temps : « amorce du sens unique » par deux voies depuis la mairie vers la gare des Chantiers dont l'une réservée aux bus, une voie depuis la gare des Chantiers vers la mairie, exclusivement réservée aux bus. Ainsi les véhicules prendront l'habitude d'emprunter l'itinéraire d'accès à l'avenue de Paris par la rue de Vergennes (sens actuel à inverser). La rue B. Franklin serait alors réservée aux bus et aux riverains et à l'accès à la gare.

Deuxième temps : « réalisation du sens unique » dès que la négociation avec Phébus aura pu être aboutie et s'il est possible / opportun de dévier les lignes par l'avenue de Paris, alors il n'y aurait plus que deux voies de circulation descendantes sur la rue des États Généraux et le gain de place de la troisième voie permettrait l'organisation d'une voie cycliste en site propre, d'un stationnement unilatéral en épis rythmé par des plantations (arbres en bac) pour jalonner et 'végétaliser' le parcours entre la gare des chantiers et la mairie.

En réponse à une question d'un conseiller, Thierry Voitellier confirme que la réglementation oblige à laisser une place disponible devant les agences bancaires, pour les livreurs de fonds.

Il faudra étudier le déplacement des arrêts de bus rue des États-Généraux. En effet, ces bus qui remontent la rue des États-Généraux, prenant la rue de Vergennes, auraient leurs arrêts transférés avenue de Paris.

Certains pensent qu'il y aurait un problème pour les commerçants qui n'auraient plus les passagers des bus déposés devant leurs commerces. D'autres pensent que les mêmes commerçants se plaignent de ce que les abris gênent la visibilité de leurs vitrines.

Un arrêt de bus, serait mis rue des chantiers, en venant de Porchefontaine, avant l'église Ste Elisabeth, à la sortie de l'école des Lutins. Cet arrêt permettrait de gagner la gare par l'escalator.

Venant de Buc, les bus déposent maintenant les passagers qui peuvent aller vers la gare grâce à la nouvelle passerelle inaugurée le 11 février. Les bus ne pourraient pas tourner à gauche, ce qui soulagerait l'encombrement. Ils pourraient soit tourner à droite, soit aller tout droit où le trafic est plus faible.

Thierry Voitellier rappelle que les compagnies sont « propriétaires » des lignes de bus et qu'il est difficile de déplacer les arrêts.

Un membre du conseil de quartier redemande que la passerelle soit ouverte à tous, comme c'est demandé depuis des années. Thierry Voitellier rappelle que la passerelle appartient à la SNCF et que les municipalités actuelle et précédente ont longuement négocié sans aboutir jusqu'à présent.

4.2. Gestion de la circulation entre le quartier Saint-Louis et l'avenue de Paris (traversée du quartier des Chantiers) :

Les échanges avec le quartier Saint-Louis se feraient par trois axes :

- 1) Depuis la mairie par l'avenue du Général de Gaulle et la rue Royale
- 2) Depuis l'avenue de Paris, par la rue de Noailles dans les deux sens jusqu'à l'avenue de Sceaux ; il n'y aurait plus de « tourne à gauche » rue des États-Généraux
- 3) Avenue de Paris et « tourne à gauche » et là : soit par la rue de l'Assemblée Nationale et la rue Edouard Lefèvre (car il y a un feu avenue de Paris), soit par la rue de Limoges jusqu'à l'avenue de Sceaux, en inversant le sens, mais obligeant à un « tourne à gauche » dans l'av de Paris pour prendre la rue des États-Généraux jusqu'à la rue de Limoges. Dans l'autre sens, soit par la rue de Limoges qui garderait son sens soit par la rue Edouard Lefèvre prolongée par l'Assemblée Nationale.

Un conseiller rappelle que la directrice du collège Pierre de Nolhac, soutenue par les riverains, souhaiterait l'inversion du sens de circulation dans la rue de Limoges, car la pente naturelle

favorise l'accélération depuis la rue des Etats-Généraux vers l'avenue de Sceaux, le passage du pont sur les voies ferrées ayant en plus un effet de tremplin, dans le sens actuel de circulation.

Pour favoriser les flux majeurs, il sera nécessaire de revoir le fonctionnement du feu au carrefour de l'avenue de Paris et de la rue de Vergennes (cf. ci-dessus) ainsi que le feu au carrefour de la rue Montbauron et de l'avenue de saint Cloud. Le problème reste de favoriser les flux Nord-Sud.

Thierry Voitellier signale que la durée des feux est réglementée par la largeur de la voie.

Chronologie : on peut envisager une évolution en deux phases :

- 1) Dans un premier temps, mise en place du nouveau circuit des flux sans changer les stationnements, avec une phase de test et de corrections en rapport
- 2) Dans un deuxième temps, modifications du stationnement et de la décoration.

4.3. Circulation des piétons et cyclistes

Anne Bouche Florin propose un exercice de réflexion à partir d'un reportage photo :

L'habitude de l'usage fait parfois oublier les dysfonctionnements.

Nous n'avons pas la même perception quand on est dans la rue et quand on voit une photo.

Des photos de la rue des Etats-Généraux, de Limoges illustrent le constat de la gêne que subissent les piétons à cause de l'encombrement des trottoirs. Il serait intéressant de réfléchir à la largeur des trottoirs et à leur encombrement par le mobilier urbain.

Le nombre important de cabines téléphoniques en une zone resserrée est pointé : il y a trois implantations de double cabines rue des Etats-Généraux (proximité de la gare, rue de l'Assemblée Nationale, mairie). Les conseillers demandent s'il est possible d'avoir un retour du gestionnaire de ces cabines pour apprécier leur fréquentation effective et l'opportunité ou non de leur maintien.

Un conseiller note que l'accès aux arrêts d'autobus pourrait être facilité en positionnant un passage piéton protégé (ex passage clouté) au droit des abris bus (ex : Ménard / Etat-Généraux).

La commission circulation a relevé une série de 'petites mesures' (faciles et rapides à mettre en œuvre) qu'elle propose (document annexé).

Un conseiller se réjouit de la nouvelle liaison constituée par la passerelle de la porte de Buc, mais regrette que l'accès en soit limité aux détenteurs d'un titre de transport sncf. Il souhaiterait que soit étudié la possibilité d'une ouverture aux habitants (accessibilité aux établissements de santé).

Le passage le long des étangs Gobert est ouvert depuis la rue Édouard Charton. Des habitants ont signalé que les heures d'ouverture ne couvraient pas complètement les besoins des passages. À terme il y aura aussi un passage plus court, permettant aux habitants de Saint-Louis de gagner la gare dans l'axe de l'avenue de Sceaux.

De nombreuses questions ont été formulées qui n'ont pas toutes eu de réponses. Il a donc été demandé que ces questions fassent l'objet de courriers électroniques à la commission qui y réfléchira et proposera des réponses.

Thierry Voitellier répond à plusieurs questions des membres du conseil de quartier des Chantiers, et confirme :

- qu'il semble que la mise à sens unique de la rue de Noailles, avait bien fluidifié la rue des chantiers, mais qu'en revanche la rue Edouard Charton avait récupéré tous les bus, ce que les riverains n'ont pas apprécié, la rue n'étant pas adaptée pour un tel trafic,
- qu'il ne peut pas installer de terrasse sans autorisation du service d'urbanisme,
- que le stationnement en sens inverse de la marche des véhicules est interdit,
- que les places pour handicapés sont le plus souvent attribuées à la demande de personnes handicapées qui les souhaitent près de chez eux. Certains remarquent qu'il pourrait être utile de recenser celles qui ne sont plus nécessaires suite au déménagement des personnes concernées, mais il semblerait que nous ne soyons pas aux normes quant au nombre.

Les membres du conseil de quartier des Chantiers reconnaissent l'intérêt des stationnements de 15 minutes et pensent qu'un autre serait appréciable rue des chantiers près de Leader Price.

Le quartier est un de ceux où il y a le plus de problème de stationnement : zones de résidents très limitées en surface, mélange de zones payantes et de zones gratuites dont la logique est incompréhensible. De plus, suite à l'informatisation, il n'y a plus de possibilité de tolérance quant au zonage des abonnements. L'inspecteur du trésor public n'accorde aucune dérogation. Thierry Voitellier dit qu'il y aurait une révision de ce zonage. La mise en payant de tout le quartier est vue comme une solution par certains mais entraînerait des mécontentements. Il y a aussi le problème des voitures ventouses dans les rues où le stationnement est gratuit, à proximité de la gare Rive Gauche (Limoges et Ménard).

Il est demandé où on en est à Versailles quant aux autorisations de stationner sur les places de livraisons, certaines villes l'ont accordée, et notamment Paris où c'est autorisé le dimanche, et en soirée. L'autorisation ne vaut que jusqu'à 6 heures du matin.

Thierry Voitellier indique que la ville étudie cette question mais attire l'attention sur le fait que ce changement conduirait au passage de la fourrière dès 6H00, ce qui est délicat pour les riverains.

La question d'un parking commun entre le Centre Huit, Diaconesses, et les Franciscaines est évoquée. Pour cela il faudrait, pour que ce soit rentable que ce soit un parking souterrain. M. Durand-Delacre, du conseil presbytéral, nous dit que la paroisse n'a pas les fonds pour reconstruire le centre et dégager ainsi l'espace nécessaire pour un tel parking. La municipalité, qui appuierait le dossier, ne peut y mettre un financement en l'état.

Mme Bouche-Florin lance un appel à « témoins photos » pour compléter cette enquête. Et aux bonnes volontés pour alimenter la réflexion sur deux sous-commission, groupes de travail spécifiques : 'circulation & stationnement à proximité des établissements scolaires', 'stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite'.

Fin de réunion à 22h45.

La prochaine réunion du conseil de quartier initialement prévue le 28 avril 2011 est reportée au 5 mai 2011 à cause du conseil municipal

Versailles / Quartier des Chantiers / Commission Circulation / "Les petites mesures pour faciliter la vie"

La mise en œuvre est simple et sans grande incidence financière

Thématique	rue	n° ou site	justification-constat/objectif	moyens	transmis	réalisé
fluidifier la circulation piétonne						
continuité des trottoirs	av. Paris / B.Franklin		à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue B Franklin :	poursuivre le trottoir jusqu'au plots en plastique (l'espace est inutilisé actuellement) puis enlever les plots	mars-11	
	Etats Généraux	1, rue de Limoges	véhicule privé en stationnement sur le trottoir (au motif d'accès à une place de stationnement sur parcelle privative : devant grille).Il semble (photo aérienne) qu'il n'y ait plus la place de rentrer le véhicule sur la parcelle privative suite à l'extension de la construction.	démarche amiable puis verbalisation si nécessaire.	mars-11	
	Etats Généraux	angle B.Franklin	le garage stationne ses véhicules sur le trottoir (entrave à la circulation des piétons).	démarche amiable puis verbalisation si nécessaire.	mars-11	
adapter les périmètres d'abonnements riverains	secteur gare chantier		aujourd'hui, l'abonnement municipal ne donne accès qu'au parking de la gare, notamment la partie basse, laquelle ne prévoit pas de trottoirs, ce qui est particulièrement dangereux pour les familles et enfants	élargir le périmètre de stationnement abonné pour les habitants de la rue B Franklin à l'avenue de Paris.	mars-11	
Faciliter l'accès aux arrêts d'autobus	Etats Généraux	au droit de la rue Ménard (proximité maison des avocats)	l'usage des transports en commun doit être facilité par une traversée simple qui réduit aussi la vitesse des véhicules.	peindre des traversées piétonnes 'passages cloutés'.	mars-11	

Gérer les implantations d'armoires de répartition électrique.	Ensemble du quartier		les armoires de répartitions d'immeubles privés sont implantés sur l'espace public.	Faire le point avec les concessionnaires concernés	mars-11	
	Etats Généraux		les armoires de répartitions d'immeubles privés sont implantés sur l'espace public.	Faire le point avec les concessionnaires concernés	mars-11	
Bandes de stationnement	Ménard	côté pair	les bandes de cantonnement du stationnement des véhicules sont partiellement indiquées (à compléter).	peinture au sol + potelet ponctuellement pour cadrer les sorties de garages / fin du stationnement.	mars-11	
Instaurer des zones de rencontre (nouveaux espaces de circulation urbaine apaisée) décret n°2008-754 du 30 juillet 2008. Zone '30'	Benjamin Franklin	tout du long	c'est un axe passant pour les scolaires : liaison lycée / gare sncf.	panneaux limitation de vitesse '30'	mars-11	
intégrer le stationnement des cycles dans la continuité du stationnement des voitures, mais avec un aménagement adapté.	Limoges,	au droit du collège Pierre de Nolhac.	les élèves accrochent les trottinettes aux gardes corps.		mars-11	
	Etats Généraux	au droit du Franprix	permet de dégager le trottoir		mars-11	
	Vautrait-Ménard (angle des rues)	Côté n° impairs.	Tous les soirs le camion poubelle a des difficultés pour tourner, dues au stationnement irrégulier sur l'angle.		mars-11	
limiter les détournements d'usage	Edouard Lefébvre	côté Etats Généraux, sur les deux côtés de la rue Edouard Lefébvre.	marchands & réparateurs de cycles s'approprient l'espace public : entrave au stationnement libre (plots de réservation...)	démarche amiable puis verbalisation si nécessaire.	mars-11	
	Ménard			démarche amiable puis verbalisation si nécessaire.	mars-11	

Supprimer le surnombre de cabines téléphoniques	Etats Généraux		3 implantationsd de cabines téléphoniques : angle av.Paris, angle rue de l'Assemblée Nale, devant Franprix (proximité gare Chantiers)	obtenir du gestionnaire des cabines, des données sur l'usage effectif pour ne garder que la cabine proche de l'avenue de Paris, puisqu'il y a déjà des cabines dans la gare des Chantiers.	mars-11	
Enfour des conteneur à verres et bouteilles	Etats Généraux	au droit de Franprix	Les conteners sont encombrants sur les trottoirs et inesthétiques		mars-11	
	Etats Généraux	à l'angle de la rue de l'Assemblée Nationale.			mars-11	